

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
du mardi 31 mars 2026

Date de la convocation : mercredi 25 mars 2026

Présents : 16 M Louis CAVALEIRO, Mme Nathalie BODOUX, M Bernard BROQUAIRE, Mme Camille SANTOS, M Michel VERRAT,
Votants : 17 Mme Iana MUNOZ, M. Patrick BERTRAND, Mme Clémentine BARRIERE, M Laurent FONTENEAU, Mme Nathalie HUSSON,
M Clément LEFEVRE, Mme Tzvétana TANTCHEVA, M Paul ESTARIA, M Jean BACQUART, M Freddy JONAS, Mme Laétitia JOLLY ;
Retard : 1 Mme Karine LE GURENIC (a donné pouvoir à Jean BACQUART) – arrivée 19h32
Absent(s) excusé(s) : 1 M Grégory COURANT
Absent(s) : 1 Mme Nathalie PASQUET

19 Membres en exercice / 16 Membres présents / 17 membres votants

Secrétaire de séance : Iana MUNOZ

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 mars 2026
 2. Délégations consenties au Maire par le conseil municipal
 3. Règlement Intérieur du Conseil Municipal
 4. Installation des commissions communales (1 président + 4 élus + 4 extra-communales)
 5. Désignation des délégués aux syndicats intercommunaux
 6. Désignation d'un représentant au SDEEG
 7. Désignation des délégués Gironde Ressources
 8. Désignation des délégués au CNAS
 9. Désignation des correspondants communaux
 10. Mise en place des commissions obligatoires et spécifiques
 11. Demande de financement au titre du FIPD
 12. Recrutement d'agents contractuels
 13. Logement d'urgence
 14. Mise à disposition de la salle des Hauts de Gironde à l'association des promotions des Hauts de Gironde
 15. Vente de bois
 16. PLUIH – modification de zonage – STECAL
- Informations diverses / Questions ouvertes

**Monsieur le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Motion contre la fermeture de classes au collège de Saint-Ciers-sur-Gironde
L'assemblée est favorable à l'unanimité, ajouté en point 17 à l'ordre du jour**

1°) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE SÉANCE DU 3 MARS 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **approuve à l'unanimité** le procès-verbal de la séance du 3 mars 2026.– 17/17

2°) DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (délib n°2026-023 - votée à l'unanimité 17/17)

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du CGCT,

Considérant la nécessité d'assurer la continuité de l'action administrative,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité des membres présents et représentés**, décide de confier au Maire les délégations suivantes :

1° affectation et délimitation des propriétés communales ; 2° fixation des tarifs d'occupation du domaine public ; 4° marchés publics et avenants ; 6° assurances et indemnités de sinistres ; 8° concessions de cimetière ; 9° dons et legs ; 10° aliénation de biens mobiliers (≤ 4 600 €) ; 13° création de classes ; 14° reprises d'alignement ; 16° actions en justice et transactions (≤ 1 000 €) ; 17° sinistres véhicules (≤ 1 500 €) ; 18° avis EPF ; 19° conventions de participation en ZAC ; 24° adhésions associatives ; 26° demandes de subventions ; 27° autorisations d'urbanisme ; 28° protection des occupants (loi du 31/12/1975) ; 30° admissions en non-valeur (< 100 €).

Les décisions prises dans ce cadre feront l'objet d'une information régulière au Conseil municipal conformément à l'article L.2122-23 du CGCT.

3°) RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (délib n°2026-024 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal adopte le règlement intérieur.

Observations en séance : Jean BACQUART demande une visite de bâtiments communaux ; Freddy JONAS demande la mise à disposition de salle pour les élus d'opposition municipale. Réponse du Maire : accès ponctuel sans planification annuelle pour la mise à disposition de salle, visite des bâtiments communaux accompagnée possible.

4°) COMMISSIONS COMMUNALES (délib n°2026-025 - votée à l'unanimité 17/17)

Vu les articles L.2121-22 et suivants du CGCT, Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide la création et la composition des commissions communales suivantes :

Commission finances, urbanisme et environnement

Président : Bernard BROQUAIRE

Membres : Clément LEFEVRE, Patrick BERTRAND, Laurent FONTENEAU, Freddy JONAS

Extérieurs : Viviane MIEL, Éric VIDEAU, Justine BRANGER, Benjamin GHOUL

Commission écoles, jeunesse, culture et vie associative

Présidente : Camille SANTOS

Membres : Clémentine BARRIÈRE, Nathalie BODOUX, Nathalie HUSSON, Karine LE GUERNIC

Extérieurs : Johan BUISSON, Françoise BROTONS, Lucette NOBLE, Brigitte TAILLEUR

Commission travaux, voirie, réseaux, assainissement et sécurité routière

Président : Michel VERRAT

Membres : Paul ESTARIA, Laurent FONTENEAU, Tzvétana TANTCHEVA, Jean BACQUART

Extérieurs : Éric VIDEAU, Daniel BOURGOUIN, Loïc LATESTTE, Sylvain CERISIER

Commission solidarités, communication, citoyenneté et commerces

Présidente : Iana MUNOZ

Membres : Patrick BERTRAND, Tzvétana TANTCHEVA, Nathalie PASQUET, Laëtitia JOLLY

Extérieurs : Johan BUISSON, Françoise BROTONS, Patrice COCHEZ, Lolita PORTZ

5°) SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

5.1- SIAEP du Blayais – Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable (délibération n°2026-026 - votée à la majorité 13/17)

Il est procédé à l'élection de deux délégués titulaires.

Les candidatures enregistrées sont les suivantes : Tzvétana TANTCHEVA - Michel VERRAT - Laëtitia JOLLY

Après vote, ont obtenu : Tzvétana TANTCHEVA : **13 voix** - Michel VERRAT : **13 voix** - Laëtitia JOLLY : **4 voix**

Sont proclamés élus délégués titulaires : Tzvétana TANTCHEVA et Michel VERRAT

5.2- SIEB Syndicat Intercommunal d'Électrification du Blayais (délibération n°2026-027 - votée à la majorité 13/17)

Il est procédé à l'élection de deux délégués titulaires et d'un délégué suppléant.

Élection des délégués titulaires

Candidatures : Bernard BROQUAIRE - Michel VERRAT - Freddy JONAS

Après vote : Bernard BROQUAIRE : **13 voix** - Michel VERRAT : **13 voix** - Freddy JONAS : **4 voix**

Sont proclamés élus délégués titulaires : Bernard BROQUAIRE et Michel VERRAT

Élection du délégué suppléant

Candidatures : Louis CAVALEIRO - Freddy JONAS

Après vote : Louis CAVALEIRO : **13 voix** - Freddy JONAS : **4 voix**

Est proclamé élu délégué suppléant : Louis CAVALEIRO

6°) SDEEG SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ÉNERGIE ET D'ÉQUIPEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) (délib n°2026-028 - votée à l'unanimité 17/17)

Vu les articles L.5211-7 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement de la Gironde (SDEEG),

Considérant que la commune a transféré les compétences relatives à l'éclairage public, et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE – Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques),

Le Conseil municipal désigne Bernard BROQUAIRE en qualité de délégué titulaire de la commune au sein du comité syndical du SDEEG.

7°) GIRONDE RESSOURCES (AGENCE DEPARTEMENTALE D'INGENIERIE PUBLIQUE) (délib n°2026-029 - votée à l'unanimité 17/17)

Vu l'article L.5511-1 du Code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants de la commune à l'assemblée générale de l'Agence technique départementale Gironde Ressources.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à 13 voix pour et 4 contre, décide :

Titulaire : Madame Nathalie HUSSON / Suppléante : Madame Iana MUNOZ

8°) COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS) (délibération n°2026-037 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal procède à la désignation des représentants au Comité National d'Action Sociale (CNAS).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (17 voix pour) : Déléguée élue : Madame Nathalie BODOUX / Déléguée agent : Madame Virginie GOYON

9°) CORRESPONDANTS COMMUNAUX (délibération n°2026-039 - votée à la majorité)

Vu les recommandations de l'État relatives à la désignation des correspondants communaux,

Le Conseil municipal procède à la désignation des correspondants communaux **au vote à main levée**.

9.1 Correspondant Défense

Candidatures : Monsieur Bernard BROQUAIRE - Monsieur Jean BACQUART

Après vote à main levée : Monsieur Bernard BROQUAIRE : **15 voix** - Monsieur Jean BACQUART : **4 voix**

Est proclamé élu : Monsieur Bernard BROQUAIRE, correspondant Défense.

9.2 Correspondants Défense des Forêts Contre l'Incendie (DFCI)

Candidatures : Monsieur Bernard BROQUAIRE - Monsieur Michel VERRAT - Monsieur Jean BACQUART

Après vote à main levée : Monsieur Bernard BROQUAIRE : **13 voix** - Monsieur Michel VERRAT : **13 voix** - Monsieur Jean BACQUART : **4 voix**

Est proclamé élu : Monsieur Bernard BROQUAIRE et Monsieur Michel VERRAT, correspondants DFCI.

9.3 Correspondante Sécurité routière

Candidatures : Madame Nathalie HUSSON - Monsieur Jean BACQUART

Après vote à main levée : Madame Nathalie HUSSON : **13 voix** - Monsieur Jean BACQUART : **4 voix**

Est proclamée élue : Madame Nathalie HUSSON, correspondante Sécurité routière.

9.4 Référents Gestion de crise et risques majeurs

Candidatures : Monsieur Clément LEFEVRE - Monsieur Laurent FONTENEAU - Monsieur Jean BACQUART - Monsieur Freddy JONAS

Après vote à main levée : Monsieur Clément LEFEVRE / Monsieur Laurent FONTENEAU : **13 voix** - Monsieur Jean BACQUART /Monsieur Freddy JONAS : **4 voix**

Sont proclamés élus : Monsieur Clément LEFEVRE et Monsieur Laurent FONTENEAU

Le Conseil municipal valide ces désignations.

10°) COMMISSIONS REGLEMENTAIRES

10.1 Commission d'Appel d'Offres (CAO) (délibération n°2026-038 – approuvée à l'unanimité 17/17)

Sont désignés par le conseil municipal :

Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires : Monsieur Bernard BROQUAIRE - Madame Camille SANTOS - Madame Laëtitia JOLLY

Membres suppléants : Madame Clémentine BARRIÈRE - Monsieur Patrick BERTRAND - Monsieur Freddy JONAS

10.2 Commission de Délégation de Service Public (CDSP) (délibération n°2026-041 – approuvée à l'unanimité 17/17)

Sont désignés par le conseil municipal :

Président : Monsieur le Maire

Membres titulaires : Monsieur Bernard BROQUAIRE - Madame Camille SANTOS - Madame Laëtitia JOLLY

Membres suppléants : Madame Clémentine BARRIÈRE - Monsieur Patrick BERTRAND - Monsieur Freddy JONAS

10.3 Commission Communale des Impôts Directs (CCID) (délibération n°2026-040 – approuvée à l'unanimité 17/17)

Considérant que la commune doit proposer une liste de vingt-quatre contribuables en vue de la désignation par le Directeur départemental des finances publiques des commissaires titulaires et suppléants,

Le Conseil municipal, décide d'approuver la liste suivante de 24 contribuables, établie par ordre alphabétique : Jean BACQUART, Clémentine BARRIÈRE, Patrick BERTRAND, Bernard BROQUAIRE, Alexandre CHAIN, Bruno CHAPRON, Sylvain CERISIER, Patrice COCHEZ, Daniel DUBOIS, Monique EMERY, Paul ESTARIA, Claude GANDEMER, Nathalie HUSSON, Jean-Michel ROBERT, Laëtitia JOLLY, Freddy JONAS, Clément LEFEVRE, Philippe MASSIAS, Iana MUNOZ, Serge PINAUD, Camille SANTOS, Lucas TAPIE, Tzvétana TANTCHEVA, Philippe VALLEAU.

Il est précisé que cette liste est transmise à la Direction départementale des finances publiques de la Gironde (DDFiP) et que la désignation finale des membres de la CCID relève de l'autorité administrative fiscale. La commission sera composée de six commissaires titulaires et six suppléants conformément à l'article 1650 du Code général des impôts.

11°) INSTALLATION DE VIDEOPROTECTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIERE FIPD (délibération n°2026-030 - votée à l'unanimité 17/17)

Vu les dispositions relatives au Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD – Fonds interministériel de prévention de la délinquance),

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet d'installation d'un dispositif de vidéoprotection dans le centre-bourg.

Pour un coût prévisionnel de l'opération à 12 545 € HT, il est prévu un plan de financement suivant : DETR : 3 366 € / FIPD : 5 000 €

Le conseil municipal autorise le Maire à solliciter les subventions correspondantes et à signer tout document afférent ; les crédits de l'opération seront inscrits au budget communal.

12°) RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS (délibération n°2026-031 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à recruter des agents contractuels pour assurer : le remplacement d'agents indisponibles, des besoins liés à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, des vacances temporaires d'emplois dans l'attente de recrutement de fonctionnaires ;

Ces recrutements interviennent dans le respect des dispositions du CGFP ; Les contrats sont conclus à durée déterminée ; La rémunération est fixée par l'autorité territoriale dans les limites des crédits budgétaires.

13°) LOGEMENT D'URGENCE COMMUNAL – MODIFICATION DE CONVENTION (délibération n°2026-032 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification de la convention de logement d'urgence ; autorise l'instauration d'un dépôt de garantie ; autorise, sous conditions, la présence de petits animaux domestiques ; encadre la possibilité de cohabitation dans la limite de la capacité du logement et des règles de sécurité ; et autorise le Maire à signer la convention modifiée.

14°) MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DES HAUTS DE GIRONDE (délibération n°2026-033 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise, à titre dérogatoire, la mise à disposition gratuite de la salle des Hauts de Gironde ;

- précise que cette mise à disposition est consentie à l'Asso de la Promotion des Hauts de Gironde pour la période de juillet à septembre 2026

- dit que la convention d'occupation du domaine public précisera les obligations de sécurité, d'assurance et de conformité ERP (Établissements recevant du public) ;
- autorise le Maire à signer la convention.

15°) EXPLOITATION ET VENTE DE BOIS (délibération n°2026-034 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- autorise l'exploitation des parcelles boisées communales. Alliance Bois réalisera les opérations de coupe, d'entretien, de commercialisation,
- précise que les interventions devront respecter les règles de gestion durable et de protection de l'environnement,
- autorise le Maire à signer tout contrat ou document afférent,

16°) ADAPTATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – HABITAT (PLUI-H) (délibération n°2026-035 - votée à l'unanimité 17/17)

Vu le Code de l'urbanisme, notamment les articles L.151-13 et L.153-15,

Vu la compétence de la Communauté de communes de l'Estuaire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité émet un avis favorable à la création d'un Secteur de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL) sur les parcelles section B n°243 et 244, et demande la prise en compte des ajustements de zonage suivants :

- retrait de bandes constructibles en zone inondable derrière la rue de l'Église (cours d'eau Les Martinettes),
- extension de zone constructible sur la parcelle section A n°1280 au lieu-dit « la Métairie » derrière les ateliers municipaux ;

Il est précisé que ces demandes répondent à des enjeux de sécurité et de développement communal ;

17°) MOTION RELATIVE AU COLLEGE JEAN MONNET DE SAINT-CIERS-SUR-GIRONDE (délibération n°2026-036 - votée à l'unanimité 17/17)

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité exprime son opposition à la fermeture de classes annoncée ;

Il est demandé le maintien des moyens alloués au collège Jean Monnet, la réouverture d'un dialogue avec l'académie de Bordeaux et réaffirme son attachement au service public d'éducation.

INFORMATIONS DIVERSES :

A/ Vente du bien communal – 37 route de Marcillac

La procédure d'appel à projets va être engagée. Les offres pourront être déposées dans un délai de 3 mois à compter de la publication.

A l'issue, la Commission d'Appel d'Offres procédera à l'analyse des offres reçues.

LEVÉE DE SEANCE : 19h50